LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Centre psycho-social et
d'accompagnement scolaires

Lycée Hubert Clément

Subvention pour ménage à faible revenu - Année scolaire 2017/2018

www.cepas.public.lu

Chers parents,
Afin de bénéficier de la subvention pour ménage à faible revenu, veuillez retirer le formulaire de demande (questionnaire jaune) à partir de **juillet 2017** au **Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS)** de votre lycée.

La demande pour l'obtention de la subvention pour ménages à faible revenu est **à refaire chaque année**.

La subvention se compose :

- **d'une 1ère tranche pour l'achat de livres scolaires.** Celle-ci sera virée :
  - en ***septembre*** *pour les élèves qui ont déjà bénéficié d'un subside pour l'année scolaire 2016/2017,*
  - en ***octobre*** *pour les élèves qui ont eu un ajournement, un travail de vacances ou un travail de révision,*
  - en ***novembre/décembre*** *pour les nouveaux demandeurs de la subvention.*
- **d'une 2e tranche** qui sera virée en **avril 2018**.

Le questionnaire qui est à retirer au **Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS)** de votre lycée dans les meilleurs délais, est obligatoirement à remettre à ce service pour le **15 octobre 2017 au plus tard**. Aucune demande ne pourra être acceptée après ce délai !

Bénéficiaires :

Peuvent bénéficier de la subvention pour ménage à faible revenu

1. *les élèves fréquentant **l'enseignement secondaire et secondaire technique** **à temps plein***
2. *les élèves en formation **concomitant**, c.à.d. qui sont en apprentissage chez un patron*
3. *les élèves touchant une aide ou une indemnité du **Service de la Formation professionnelle** (classes IPDM et E2C)*

*et qui vivent dans un ménage dont le **revenu mensuel (moyenne des 3 derniers mois avant la demande)** ne dépasse pas un certain montant. Exemple :*

- *famille monoparentale avec 1 enfant à charge et un revenu mensuel net inférieur à 2.429 €*
- *couple avec 1 enfant à charge et un revenu mensuel net inférieur à 3.340€*
- *couple avec 2 enfants à charge et un revenu mensuel net inférieur à 3.947€*
- *…..*

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez vous adresser au **Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS)** de votre lycée
☏ 55 71 55 349 ……